

**N° 7460<sup>1</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2019-2020

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles, le 30 octobre 2016**

\* \* \*

**AVIS DU CONSEIL D'ETAT**

(8.10.2019)

Par dépêche du 12 juillet 2019, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, sur demande du ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte de l'Accord à approuver.

\*

**CONSIDERATIONS GENERALES**

Le texte en projet vise à approuver l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, qui a été signé, à l'instar de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, lors du seizième sommet UE-Canada à Bruxelles, le 30 octobre 2016. L'Accord en question constitue, d'après les termes de l'exposé des motifs, la nouvelle pierre angulaire des relations entre l'Union européenne et le Canada en matière de politique étrangère. Il vise essentiellement à offrir un cadre de dialogue et à renforcer la coopération politique entre l'Union européenne et le Canada dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération nucléaire ou encore la protection de l'environnement.

\*

**EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE***Article unique*

L'examen de l'article unique ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 8 octobre 2019.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente,*  
Agné DURDU

